

REGLEMENT FINANCIER

1-Présentation de la Mission Laïque Française

* La Mission Laïque Française est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1902 reconnue d'utilité publique en 1907. Elle a pour objet la diffusion de la langue et de la culture française. A cet effet, elle crée et gère, dans le monde, des établissements scolaires qui scolarisent, de la maternelle à la terminale aussi bien les enfants du pays d'accueil que des enfants français et des enfants étrangers tiers.

* Le Lycée Français MLF de Bahreïn, comme un grand nombre d'établissements de la MLF, est un établissement autofinancé : il ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat Français, ni d'aucun autre organisme. Ses seules ressources proviennent des droits d'écologie. Ces droits d'écologie doivent donc couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

* L'inscription d'un élève au Lycée Français MLF de Bahreïn implique la pleine adhésion aux valeurs de la MLF et à ses principes et règles de fonctionnement administratifs et financiers.

2- Modalités de paiement

* Pour les nouveaux élèves, les frais d'inscription et l'avance doivent être réglés 15 jours après la décision de la direction. Au-delà de cette date, le dossier sera automatiquement annulé.

* Les droits de scolarité sont exigibles en trois versements payables sous 15 jours après facturation : le 12 septembre 2019, le 11 décembre 2019 et le 10 mars 2020.

* Les règlements sont à effectuer auprès du service financier de l'établissement.

* Les élèves déjà scolarisés à l'école (année scolaire 18-19), ne payent ni les frais de dossier, ni les droits d'admission, **cependant l'avance de 250 BD sur les frais de scolarité de scolarité du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 doit être versée lors de la réinscription au plus tard le 4 avril 2019** afin de confirmer la réinscription de ces derniers.

* **Les réinscriptions sont effectuées sous réserve du paiement de la totalité des factures de l'année antérieure. En cas d'impayés aucune réinscription ne sera possible.**

* Pour tout paiement par virement bancaire, fournir la preuve de virement (copie d'écran acceptée) au service financier de l'établissement.

3- Réduction pour fratrie

Une réduction uniquement sur les frais de scolarité est accordée aux familles nombreuses, sur le plus jeune des enfants :

- 15 % sur le 3^{ème} enfant ; - 20% sur le 4^{ème} enfant et au-delà

4- Arrivée en cours d'année scolaire

Pour toutes arrivées en cours d'année scolaire la règle du « tout mois commencé est dû » s'applique

5- Départ avant la fin de l'année scolaire pour cas de force Majeure

Une période incompressible de 3 mois est due à partir de l'entrée dans l'établissement. Une fois passée la période incompressible de 3 mois, la règle du « tout mois commencé est dû » est applicable. Le calcul est établi au prorata du nombre de mois (n/10). Les départs au-delà du 30 avril n'ouvrent droit à aucun remboursement.

6- Engagement

L'inscription d'un élève dans un établissement de la Mission Laïque Française suppose l'acceptation du présent règlement, seul document qui fait foi dans les actes administratifs.

L'établissement se réserve le droit de ne plus admettre en classe, en cours d'année, les élèves dont les droits de scolarité n'auront pas été acquittés dans les délais requis.

Nous, soussignés, M. et Mme

(Père / Mère / Tuteur légal) de l'élève, certifions avoir pris connaissance du **règlement financier** et du **règlement intérieur** du Lycée Français MLF de Bahreïn qui se trouve sur le lien suivant : <https://www.lyceefrancaisbahrein.com/accueil/inscriptions-vie-pratique/> et nous nous engageons à les respecter.

Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »

Date & Signature du Père / Tuteur :

Date & Signature de la mère / Tutrice :

LYCEE FRANÇAIS MLF BAHREIN

Les tarifs mentionnés dans le présent règlement sont hors taxe

Frais d'inscription - Règlement en Dinar Bahreïni seulement	
Frais de dossier (non remboursables)	75 BD
Droits d'admission au réseau MLF (non remboursables)	300 BD
Avance sur frais de scolarité	250 BD

Frais de scolarité				
Niveaux	Classes	Tarif scolarité annuel	Tarif frais complémentaires (Fournitures scolaires)	Tarif frais complémentaires (Manuels scolaires, Sortie pédagogiques, séances EPS..)
Ecole maternelle	PS - MS - GS	2078 BD	32 BD	90 BD
Ecole élémentaire	CP-CE1-CE2-CM1-CM2	2525 BD	32 BD	99 BD
Collège / Lycée	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} -2 ^{nde} 1 ^{ère} - Terminale	3945 BD	32 BD	122 BD

Le tarif est divisé en 3 facturations : 1^{er} (40% le 12/09/2019) - 2^{ème} (30%) le 11/12/2020 - 3^{ème} (30%) le 10/03/2020.
Echéance de paiement : 1^{er} (le 3/10/2019), 2^{ème} (le 7/01/2020), 3^{ème} (le 31/03/2020)
Au 3^{ème} trimestre une avance au titre de la réinscription, d'un montant de 250 BD déductible de la facture du 1^{er} trimestre 2020/2021 vous sera demandé.
Ces frais ont été validés par le Ministère de l'Education Bahreïenne.

Prise en charge des frais de scolarité par les entreprises
Un engagement écrit nominatif, de la part de l'entreprise, précisant les modalités de prise charge financière des frais de scolarité devra être fourni. Dans tous les cas, le représentant légal reste redevable des montants facturés.

Frais de restauration scolaire par trimestre			
	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} trimestre
Maternelle / Elémentaire	112.200	96.800	94.600
Collège / Lycée	156.000	132.000	129.600

Frais de transport scolaire par trimestre						
	1 ^{er} Trimestre		2 ^{ème} Trimestre		3 ^{ème} trimestre	
	Aller OU Retour	Aller ET Retour	Aller OU Retour	Aller ET Retour	Aller OU Retour	Aller ET Retour
ZONE 1 : Busaiten, Amwaj, Manama, Juffair	144	288	108	216	108	216
ZONE 2: Budaiya, Seef, Reef, Saar, Jasra	188	376	141	282	141	282

Frais des activités extra scolaires (TVA comprise)
1 ^{er} versement : 46 BD, 2 ^e versement : 35 BD et 3 ^e versement : 35 BD
Frais pour l'aide aux devoirs (Non soumis à la TVA)
1 ^{er} versement : 44 BD, 2 ^e versement : 33 BD et 3 ^e versement : 33 BD

Les inscriptions à la restauration, au transport et aux activités extra-scolaires représentent un engagement ferme des familles au trimestre qui **n'ouvre pas droit à remboursement en cas d'annulation.**

Parapher